

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 29/04/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 avril 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, CHALLIOL Marianne, CHAMOUX Sylvain, COUPEAU Stéphane, DEROUET Florence, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, JOUSSE Sylvain, MENARD Marie-Pierre, REMARS Jacky, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme MORVAN Dominique qui donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle
Mme LEMAIRE Sandrine qui donne pouvoir à Mme CHALLIOL Marianne
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck
Mme MEUNIER Nathalie qui donne pouvoir à M ANNIC Régis
M LARQUET Tom qui est absent et excusé

Mme ROBIN Murielle est élue secrétaire de séance

Délibération n°202605/05

EMISSION DE TITRE A L'ENCONTRE DE LA SOCIETE INN CONSEILS

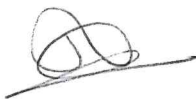
Dans le cadre du renouvellement du contrat ENGIE de la commune pour l'électricité, une erreur s'est produite : le PDL (point de livraison) de la société INN CONSEILS (comptable M POUSSIN) a été inséré à notre contrat depuis le 1^{er} janvier 2026.

Nous avons reçu une deuxième facture. M POUSSIN a été informé de la situation et a fait le nécessaire pour reprendre un contrat au nom de sa société à partir du 1^{er} avril 2026. Étant dans l'obligation de payer la facture émise, il convient de faire un titre au nom de la société INN CONSEILS pour être remboursé.

Le montant du titre, égal au montant de la facture est de 528 € 43.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise l'émission d'un titre de recette d'un montant de 528€43 à l'encontre de la société INN CONSEILS.

Le secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Le Maire,
Franck BRETEAU

